

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D’Autray

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **3 mars 2025** à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : 3 personnes représentant le public

Absences motivées : Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

050-03-2025 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d’assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d’assemblée.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l’unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil du 3 mars 2025 soit ouverte à 20 h.

051-03-2025 2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu à l’unanimité :

QUE l’ordre du jour de cette rencontre du 3 mars 2025 soit et est adopté tel que présenté, en retirant les points suivants :

- 10.4 Soutien au programme particulier (PPP) de l’École secondaire Bermon
- 12.7 Adhésion 2025 – Loisir et Sport Lanaudière

Et en ajoutant les points suivants :

- 13.1 Avis de motion du règlement CV. 604 – Modification du règlement de lotissement CV. 196 relatif aux contributions à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d’espaces naturels
- 13.2 Dépôt du premier projet de règlement CV. 604 – Modification du règlement de lotissement CV. 196 relatif aux contributions à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d’espaces naturels
- 13.3 Avis de motion du règlement CV. 605 – Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif aux contributions à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d’espaces naturels, aux normes de remblais et déblais, aux dates de garage temporaire et modifiant les usages en zone C-06 et C-08

- 13.4 Dépôt du premier projet de règlement CV. 605 – Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif aux contributions à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d’espaces naturels, aux normes de remblais et déblais, aux dates de garage temporaire et modifiant les usages en zone C-06 et C-08
- 13.5 Avis de motion du règlement CV. 606 – Modification du règlement administratif CV. 376 relatif aux normes d’émission de permis de construction et de certificat d’autorisation pour remblai et déblai
- 13.6 Dépôt du premier projet de règlement CV. 606 – Modification du règlement administratif CV. 376 relatif aux normes d’émission de permis de construction et de certificat d’autorisation pour remblai et déblai
- 13.7 Avis de motion du règlement CV. 607 – Modification du règlement CV. 180 relatif au plan d’urbanisme
- 13.8 Dépôt du premier projet de règlement CV. 607– Modification du règlement CV. 180 relatif au plan d’urbanisme
- 13.9 Embauche d’un employé à la guérite du débarcadère de la Gestion du lac Maskinongé – Saison estivale 2025
- 13.10 Offre d’emploi à la guérite du débarcadère de la Gestion du lac Maskinongé – Saison estivale 2025

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

052-03-2025 3.1 Séance ordinaire du 3 février 2025

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l’unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 soit et est adopté tel que présenté.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT 5.1 Dépôt de la correspondance au 28 février 2025

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 28 février 2025 :

- FQM – Nouveau cabinet de courtage

6. FINANCES

DÉPÔT 6.1 Dépôt de l’état des revenus et dépenses au 28 février 2025

Le greffier dépose l’état des revenus et dépenses au 28 février 2025.

053-03-2025 6.2 Comptes à payer au 28 février 2025

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l’unanimité :

QUE les comptes à payer au 28 février 2025, des chèques numéros 9078 à 9106 totalisant **56 759.24 \$** soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 27 février 2025, des chèques numéros 9032 à 9077 incluant les prélèvements mensuels des numéros 6036 à 6074 totalisant **320 439.78 \$** soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

054-03-2025 6.3 Renouvellement 2025 – Marge de crédit

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent le renouvellement de la marge de crédit pour l'année 2025, au montant de **500 000 \$**, à la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière, pour le compte identifié par le folio no. 12941.

055-03-2025 6.4 Taux variés de taxation – Rôle d'évaluation foncière triennal 2026-2027-2028

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la ville peut utiliser des taux de taxes variés, fixés en fonction des catégories d'immeubles pour établir la facture de taxes des immeubles imposables situés sur son territoire.

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville se prévaut d'utiliser des taux de taxes variés, fixés en fonction des catégories d'immeubles pour établir la facture de taxes des immeubles imposables situés sur son territoire, et ce, à compter du rôle d'évaluation foncière triennal 2026-2027-2028;

QUE la ville demande un rôle préliminaire afin d'évaluer les solutions;

QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de D'Autray et au service d'évaluation de la FQM.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

056-03-2025 7.1 Schéma de couverture de risque incendie – MRC de D'Autray

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de D'Autray a adopté le projet de schéma de couverture de risques en incendie 2024-2034;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risque 2024-2034 prévoit un plan de mise en œuvre dont quelques actions relèvent de l'autorité de la Ville de Saint-Gabriel, notamment celles d'appliquer, et au besoin, de modifier le programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau de manière à faciliter le ravitaillement des camions citernes.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Saint-Gabriel prenne en considération les actions 8 et 9 de l'article 13 du schéma de couverture de risques en incendie 2024-2034 de la MRC de D'Autray.

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

057-03-2025 8.1 Contrat avec le MTQ – Déneigement et déglçage 2024-2025

ATTENDU QUE le contrat # 8806-23-4907 avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTQ) pour le déneigement et le déglçage des infrastructures routières pour la saison 2023-2024 arrive à échéance.

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent le directeur des travaux publics, Simon Gariépy, à signer le contrat # 8806-23-4907 pour le déneigement et le déglçage des infrastructures routières pour la saison 2024-2025 au montant de **28 200 \$**, plus les taxes applicables;

QUE ce contrat puisse être renouvelé par tacite reconduction pour une (1) ou deux (2) périodes additionnelles et successives de 12 mois chacune, expirant au plus tard à la fin de la troisième (3^e) période contractuelle (selon l'article 11 dudit contrat).

058-03-2025 8.2 Entente avec le MTQ – Lignes de rue pour 2025

ATTENDU QUE le traçage de lignes de rue par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTQ) est sous-contracté et ne peut être effectué partout en même temps;

ATTENDU QUE la ville souhaite effectuer à l'interne le traçage des lignes de rues sur les routes 347 et 348, afin de sécuriser les piétons;

ATTENDU QUE la ville est équipée pour réaliser ce projet;

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont mandaté le directeur des travaux publics, Simon Gariépy, pour signer une entente avec le MTQ afin que le traçage des lignes de rue sur les routes 347 et 348 soit effectué par la ville (résolution 253-10-2020);

ATTENDU QUE l'entente # 8806-23-MU14 avec le MTQ pour le traçage des lignes de rue sur les routes 347 et 348 pour 2024 arrive à échéance.

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent la proposition du MTQ et que le montant de **3 266.45 \$** soit versé à la ville pour le traçage des lignes de rues sur les routes 347 et 348 pour l'année 2025.

059-03-2025 8.3 Entente avec le MTQ – Balayage de rue pour 2025

ATTENDU QUE l'offre reçu du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTQ) pour le balayage de rue sur les routes 347 et 348 pour l'année 2025 pour un montant de **699 \$** pour un total de 5.579 km.

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent l'offre du MTQ pour le balayage de rue sur les routes 347 et 348 pour l'année 2025 pour un montant de **699 \$** pour un total de 5.579 km.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

060-03-2025 9.1 Autorisation de signature – Entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon pour la fourniture en eau potable

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent le maire, monsieur Gaétan Gravel, et le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, à signer pour et au nom de la ville, l'entente avec la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon pour la fourniture en eau potable.

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

061-03-2025 10.1 Demande de pont payant – Grand McDon

ATTENDU la demande de madame Daphné Gravel-Durand, responsable du personnel de marché du restaurant McDonald's, pour que les ambulanciers soient autorisés à faire un pont payant dans le cadre d'une levée de fonds pour le Grand McDon;

ATTENDU QUE ledit pont payant aurait lieu jeudi le 8 mai 2025 de 10h30 à 14 h et de 16 h à 18 h, sur la rue Saint-Cléophas, à côté du restaurant McDonald's.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent les ambulanciers à tenir un pont payant sur la rue Saint-Cléophas, à côté du restaurant McDonald's, jeudi le 8 mai 2025 de 10h30 à 14 h et de 16 h à 18 h;

QUE les ambulanciers s'engagent à porter des dossards et à avoir des cônes ainsi que des pancartes pour la tenue du pont payant;

QUE la tenue de cet événement soit conditionnellement à l'obtention des autorisations nécessaires auprès de la Sûreté du Québec;

QUE copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec et aux responsables des services incendies et ambulanciers.

062-03-2025 10.2 Demande d'aide financière – Centre d'action bénévole Brandon

ATTENDU QUE le Centre d'action bénévole Brandon sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leur dîner conférence qui aura lieu le 1^{er} mai 2025 dans le cadre de la Semaine nationale de l'action bénévole;

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **600 \$**.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde l'aide financière de **600 \$** au Centre d'action bénévole Brandon pour aider à financer leur dîner conférence.

063-03-2025 **10.3 Proclamation de la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive 2025**

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu.es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge »;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Saint-Gabriel proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa ville à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge ».

RETIRÉ **10.4 Soutien au programme particulier (PPP) de l'École secondaire Bermon**

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

064-03-2025 **11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 28 février 2025**

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 28 février 2025.

065-03-2025 **11.2 Demandes de dérogation mineure 2025-005 – 299-299A rue Saint-Gabriel**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure 2025-005 pour le 299-299A, rue Saint-Gabriel (matricule 1328-41-1532) autoriserait l'implantation d'une maison trifamiliale avec une marge arrière de 4.18 m au lieu de 9 m tel que prescrit à la grille des spécifications de la zone C-37;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne présente aucune contrainte au niveau de la sécurité et de la santé publique, de la protection de l'environnement et du bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance de propriété des propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE la marge arrière pour un usage multifamilial dans cette zone est fixée à 4,5 m;

CONSIDÉRANT QU'un écran végétal d'arbres matures délimite les propriétés en cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'accepter conditionnellement la présente demande de dérogation mineure en ce qui a trait à l'implantation de la résidence trifamiliale avec une marge de recul de 4.18 m, tel que soumis, à la condition de garder un écran végétal sur la limite arrière du lot d'une hauteur minimale de 1.8 m.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent la demande de dérogation mineure 2025-005 pour le 299-299A, rue Saint-Gabriel (matricule 1328-41-1532), autorisant l'implantation d'une maison trifamiliale avec une marge arrière de 4.18 m au lieu de 9 m tel que prescrit à la grille des spécifications de la zone C-37 à la condition de garder un écran végétal sur la limite arrière du lot d'une hauteur minimale de 1.8 m.

066-03-2025 **11.3 Demandes de dérogation mineure 2025-007 – 299-299A rue Saint-Gabriel**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure 2025-007 pour le 299-299A, rue Saint-Gabriel (matricule 1328-41-1532) autoriserait une profondeur moyenne du lot d'environ 15.65 m malgré qu'elle soit fixée à 20.25 mètres par les articles 28 et 34 du règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne présente aucune contrainte au niveau de la sécurité et de la santé publique, de la protection de l'environnement et du bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance de propriété des propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE la configuration du terrain est en angle;

CONSIDÉRANT QUE la construction se trouve dans la partie profonde du lot et que le stationnement occupe la partie peu profonde;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'accepter la présente demande de dérogation mineure en ce qui a trait à autoriser une profondeur moyenne du lot d'environ 15.65 m malgré qu'elle soit fixée à 20.25 mètres par les articles 28 et 34 du règlement de lotissement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent la demande de dérogation mineure 2025-007 pour le 299-299A, rue Saint-Gabriel (matricule 1328-41-1532), autorisant une profondeur moyenne du lot d'environ 15.65 m malgré qu'elle soit fixée à 20.25 mètres par les articles 28 et 34 du règlement de lotissement.

067-03-2025 **11.4 Demande de dérogation mineure – 56, rue Baril**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure 2025-003 pour le 56, rue Baril (matricule 1328-23-8944) autoriserait une marge de recul de 5.36 m sur la rue des Écoles au lieu de 6 m tel que prescrit à la grille des spécifications de la zone H-13;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne présente aucune contrainte au niveau de la sécurité et de la santé publique, de la protection de l'environnement et du bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance de propriété des propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE la maison fut construite suite au permis no 2018-0010 et que l'implantation soumise était conforme;

CONSIDÉRANT la bonne foi des demandeurs.

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'accepter la présente demande de dérogation mineure en ce qui a trait à autoriser une marge de recul de 5.36 m sur la rue des Écoles tel que soumis.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent la demande de dérogation mineure 2025-003 pour le 56, rue Baril (matricule 1328-23-8944) autorisant une marge de recul de 5.36 m sur la rue des Écoles au lieu de 6 m tel que prescrit à la grille des spécifications de la zone H-13.

068-03-2025 **11.5 Demande de PIIA – Matricule 1427-38-0659**

CONSIDÉRANT QUE la demande de PIIA 2025-006 autoriserait l'implantation d'un immeuble de 3 logements sur la rue St-Gabriel (matricule 1427-38-0659);

CONSIDÉRANT QUE la demande est sujette à l'approbation du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE la demande rencontre la très grande majorité des objectifs et critères du règlement;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'accepter la présente demande de PIIA en ce qui a trait à l'implantation du bâtiment résidentiel trifamilial tel que soumis., en recommandant de conserver l'écran végétal d'arbres matures sur la limite arrière de la propriété.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent la demande de PIIA 2025-006 autorisant l'implantation d'un immeuble de 3 logements sur la rue St-Gabriel (matricule 1427-38-0659) à condition de conserver l'écran végétal d'arbres matures sur la limite arrière de la propriété.

069-03-2025 **11.6 Nominations – Comité de démolition**

ATTENDU QU'un comité de démolition a été formé (rés. 257-08-2023);

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer monsieur Charles Beaupré et de nommer des substituts aux conseillers déjà en place dans ledit comité.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville nomme monsieur Francis Gaudet, directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement, à titre de secrétaire du comité de démolition, en remplacement de monsieur Charles Beaupré;

QUE la ville nomme Richard Blouin et Julie Croisetière comme substituts aux conseillers déjà en place dans le comité, soit Christian Paquin Coutu, Sylvie St-Georges et Stephen Subranni.

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

070-03-2025 **12.1 Embauches – Camp de jour estival 2025**

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE l'embauche des personnes suivantes pour le camp de jour de la saison estivale 2025 soit autorisée par ce conseil :

- ✓ Angéline St-Gelais – Animatrice intervenante
- ✓ Alexanne Deguire – Animatrice intervenante
- ✓ Yuna Fréchette – Animatrice régulière
- ✓ Bianca Tobar St-Georges – Animatrice régulière
- ✓ Annabelle Lauzière – Animatrice régulière
- ✓ Karolan Morin – Animatrice régulière
- ✓ Véronique Desrosiers – Animatrice de soutien
- ✓ Anyssa Parent-Jeansonne – Animatrice de soutien

QUE leur salaire soit basé sur la grille salariale du camp de jour.

La conseillère Sylvie St-Georges dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur celle-ci en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

071-03-2025 12.2 Demande d'aide financière – Cible Famille Brandon

ATTENDU QUE Cible Famille Brandon sollicite la participation de la Ville de Saint-Gabriel pour aider à financer leur grande fête familiale qui aura lieu le 17 mai 2025 dans le cadre de la Semaine québécoise des familles;

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de **1 000 \$**.

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel accorde l'aide financière de **1 000 \$** à Cible Famille Brandon pour aider à financer leur grande fête familiale.

072-03-2025 12.3 Demande de partenariat – Festivités 2025 au Bal Maski et au Marché Brandon

ATTENDU QUE le Bal Maski et le Marché Brandon sollicitent la Ville de Saint-Gabriel pour être partenaire dans leurs festivités 2025, soit le vendredi de la semaine de relâche, le vendredi de Pâques, le dimanche pré-Halloween et le vendredi après-Noël, pour une somme de **3 000 \$**.

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel verse une somme de **3 000 \$** au Bal Maski et au Marché Brandon pour leurs festivités 2025.

073-03-2025 12.4 Soumissions pour la sécurité à la plage – Saison estivale 2025

ATTENDU QUE des demandes de soumissions ont été acheminées auprès de cinq (5) compagnie pour la sécurité à la Plage de Saint-Gabriel pour la saison estivale 2025;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'effectuait le 20 février 2025 à 11 h;

ATTENDU QUE le rapport d'analyse des soumissions déposées présente le résultat suivant :

Soumissionnaires invités	B&M Groupe Sécurité Inc.	Sécuritex	Sûreté SSPQ	Alpha Sécurité	GCSP
Taux horaire par agent de jour (taxes incluses)	54.04 \$	Non-reçu	37.94 \$ (jours fériés à 56.92 \$)	Non-reçu	55.19 \$

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE compte tenu l'analyse des soumissions, les membres du conseil acceptent l'offre de la compagnie Sûreté SSPQ avec le taux horaire par agent de jour à **37.94 \$** (taxes incluses) et à **56.92 \$** (taxes incluses) lors des jours fériés.

074-03-2025 12.5 Cotisation annuelle 2025 – Comité industriel Brandon

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Saint-Gabriel accorde une subvention au montant de **16 500 \$** au Comité industriel Brandon pour l'année 2025;

QUE la trésorière soit autorisée à verser ladite somme de **16 500 \$** au Comité industriel Brandon, représentant la quote-part de la ville pour l'année 2025.

075-03-2025 12.6 Demande de vérification des antécédents judiciaires – Camp de jour estival 2025

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil autorisent la coordonnatrice du camp de jour de la Ville de Saint-Gabriel, Audrey-Ann Paradis, à signer les formulaires de la Sûreté du Québec pour la procédure de transmission de demande de vérification des antécédents judiciaires des personnes œuvrant auprès des personnes vulnérables pour le camp de jour estival 2025.

RETIRÉ 12.7 Adhésion 2025 – Loisir et Sport Lanaudière

076-03-2025 12.8 Entente avec Les plats du Roy – Gestion de services alimentaires et de bar à la plage pour la saison estivale 2025

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent le directeur général, monsieur Michel St-Laurent, à signer l'entente avec Les plats du Roy pour la gestion de services alimentaires et de bar à la plage pour la saison estivale 2025.

13. VARIA

077-03-2025 13.1 Avis de motion du règlement CV. 604 – Modification du règlement de lotissement CV. 196 relatif aux contributions à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

AVIS DE MOTION est donné par Julie Croisetière, membre du conseil, qu'elle entend proposer, lors de la présente séance, le projet de règlement CV. 604 portant sur une

modification au règlement CV. 196 intitulé : « Règlement de lotissement de la Ville de Saint-Gabriel » dont l'effet est d'alléger les dispositions relatives au contribution pour les parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Cet avis de motion est donne conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du règlement de modification, sera prohibé.

078-03-2025 13.2 Dépôt du premier projet de règlement CV. 604 – Modification du règlement de lotissement CV. 196 relatif aux contributions à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné pour le projet de règlement CV. 604 et lequel porte sur une modification au règlement CV. 196 intitulé « Règlement de lotissement de la Ville de Saint-Gabriel ».

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE le projet de règlement CV. 604 portant sur une modification au règlement CV. 196 intitulé : « Règlement de lotissement de la Ville de Saint-Gabriel » soit adopté tel que déposé.

079-03-2025 13.3 Avis de motion du règlement CV. 605 – Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif aux contributions à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, aux normes de remblais et déblais, aux dates de garage temporaire et modifiant les usages en zone C-06 et C-08

AVIS DE MOTION est donné par Christian Paquin Coutu, membre du conseil, qu'il entend proposer, lors de la présente séance, le projet de règlement CV. 605 portant sur une modification au règlement CV. 195 intitulé : « Règlement de zonage de la Ville de Saint-Gabriel » dont l'effet est d'alléger les dispositions relatives aux contributions pour les parcs, terrains de jeux et espaces naturels, d'ajouter des normes sur les remblais et déblais, d'ajuster les dates de garage temporaire, d'ajouter l'usage de micro-brasserie et micro-distillerie en zone c-06 et c-08.

Cet avis de motion est donne conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du règlement de modification, sera prohibé.

080-03-2025 13.4 Dépôt du premier projet de règlement CV. 605 – Modification du règlement de zonage CV. 195 relatif aux contributions à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, aux normes de remblais et déblais, aux dates de garage temporaire et modifiant les usages en zone C-06 et C-08

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné pour le projet de règlement CV. 605 et lequel porte sur une modification au règlement CV. 195 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Saint-Gabriel ».

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE le projet de règlement CV. 605 portant sur une modification au règlement CV. 195 intitulé « Règlement de zonage de la Ville de Saint-Gabriel » soit adopté tel que déposé.

081-03-2025 13.5 Avis de motion du règlement CV. 606 – Modification du règlement administratif CV. 376 relatif aux normes d'émission de permis de construction et de certificat d'autorisation pour remblai et déblai

AVIS DE MOTION est donné par Sylvie St-Georges, membre du conseil, qu'elle entend proposer, lors de la présente séance, le projet de règlement CV. 606 modifiant le règlement CV. 376 intitulé : « Règlement administratif relatif au règlement de zonage, de lotissement et de construction » dont l'effet est de déterminer les frais de renouvellement de permis et de certificat.

082-03-2025 13.6 Dépôt du premier projet de règlement CV. 606 – Modification du règlement administratif CV. 376 relatif aux normes d'émission de permis de construction et de certificat d'autorisation pour remblai et déblai

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné pour le projet de règlement CV. 606 et lequel porte sur une modification du règlement CV. 376 intitulé : « Règlement administratif relatif au règlement de zonage, de lotissement et de construction »

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE le projet de règlement CV. 606 portant sur une modification du règlement CV. 376 intitulé : « Règlement administratif relatif au règlement de zonage, de lotissement et de construction » soit adopté tel que déposé.

083-03-2025 13.7 Avis de motion du règlement CV. 607 – Modification du règlement CV. 180 relatif au plan d'urbanisme

AVIS DE MOTION est donné par Richard Blouin, membre du conseil, qu'il entend proposer, lors de la présente séance, le projet de règlement CV. 607 portant sur une modification au règlement CV. 180 intitulé : « Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Gabriel » dont l'effet est de redélimiter la zone conservation et industrielle.

084-03-2025 13.8 Dépôt du premier projet de règlement CV. 607– Modification du règlement CV. 180 relatif au plan d'urbanisme

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel a adopté le règlement CV. 180 relatif au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son plan d'urbanisme;

ATTENDU les pouvoirs conférés par la *Loi de l'Aménagement et l'Urbanisme*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné pour le projet de règlement CV. 607 et lequel porte sur une modification au règlement CV. 180 intitulé : « Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Gabriel » dont l'effet est de redélimiter la zone conservation et industrielle.

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE le projet de règlement CV. 607 portant sur une modification au règlement CV. 180 intitulé : « Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Gabriel » soit adopté tel que déposé.

085-03-2025 13.9 Embauche d'un employé à la guérite du débarcadère de la Gestion du lac Maskinongé – Saison estivale 2025

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent l'embauche de Mme Karyne Grenier à la guérite du débarcadère de la Gestion du lac Maskinongé, pour la saisons estivale 2025, aux conditions salariales établies avec la candidate, incluant une augmentation salariale de l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec. Les coûts seront assumés à même le budget de la Gestion du lac Maskinongé;

QUE le maire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon soit autorisé à signer tout document relatif à l'entente salariale pour et au nom du comité de la Gestion du lac Maskinongé.

086-03-2025 13.10 Offre d'emploi à la guérite du débarcadère de la Gestion du lac Maskinongé – Saison estivale 2025

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent la publication de l'offre d'emploi pour le poste à la guérite de la Gestion du lac Maskinongé pour la saison estivale 2025, conformément aux termes et conditions définis entre les parties.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

087-03-2025 15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2025

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de ce 3 mars 2025 soit levée à 21h10.

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaéтан Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 4^e jour de mars 2025.

Gaéтан Gravel
Maire